

LEGOUET Gabriel, André

Etat civil :

Né le 25 janvier 1930 à Saulnes, arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle).

Famille :

Fils de Jean Legouet, Employé à la S.N.C.F., et de Alma Neuvraumont. Marié le 11 décembre 1948 à Ginette Clément (née le 12 août 1931¹), sans profession.^{2/3} Trois enfants dont une jeune fille âgée de 18 ans en juin 1961 (à la date de juin 1961).⁴ Michèle née le 16 octobre 1951, Pascal né le 17 février 1956.⁵

Position :

Inspecteur Général des PTT.

Formation :

Baccalauréat.⁶ Lycée de Châlon-sur-Marne. E.N.S.P.T.T. : admissible 1960.⁷ 1961-1964. 8è/15 concours entrée.⁸ 5è/15 sortie E.N.A., 3è/15 sortie E.N.S.P.T.T., 3è/15 sortie général.⁹

Service militaire :

Dispensé (art. 7 loi n°50-340 du 18 mars 1950) libéré définitivement à dater du 25 avril 1967.¹⁰

Carrière :

-1951 :

Septembre 1951¹¹ : Entré dans l'administration en 1951.

¹ Notice imprimée et manuscrite de G. Legouet, 9 janvier 1974, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

² Who's who, 1990-1991, p. 1024.

³ Notice imprimée et manuscrite de G. Legouet, 9 janvier 1974, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

⁴ A.N., C.A.C., archives de l'E.N.S.P.T.T., 950497/1, lettre de M. Renaux au ministre des Postes et Télécommunications, sous - direction du service social, 29 juin 1961.

⁵ Déclaration de situation de famille, 1er janvier 1974, dossier de détachement de Gabriel Legouet au ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

⁶ Notice imprimée et manuscrite de G. Legouet, 9 janvier 1974, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

⁷ A.N., C.A.C., archives de l'E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, liste des admissibles 1960 concours entrée 1960.

⁸ A.N., C.A.C., archives de l'E.N.S.P.T.T., 950497 carton 6, classement concours entrée promotion 1961-1964.

⁹ A.N., C.A.C., archives de l'E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossier Classement général final E.N.S.P.T.T. promotion 1940-1970.

¹⁰ Notice imprimée et manuscrite de G. Legouet, 9 janvier 1974, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

¹¹ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1967, p. 22. BHPT : PC 00463.

-1961 :

Inspecteur à Reims L.G.D. à la date de juin 1961.¹²

-1964 :

Octobre 1964 : Administrateur des P.T.T. de 2ème classe¹³ (1964-1973) à la direction du budget et de la Comptabilité au ministère des P.T.T.

-1967 :

10-20 avril 1967 : Participe en tant qu'administrateur à la Direction du Budget et de la Comptabilité (en même temps que entre autres Davezac, Ourtau, Goursolas, Joder) à la Vè Session ordinaire de la Conférence qui se déroule à Rome.¹⁴

-1970 :

Chef du bureau du budget.¹⁵

Janvier 1970 : Administrateur de 1ère classe.¹⁶

18-28 août 1970 : Participe en tant qu'administrateur à la Direction du budget et de la comptabilité (avec entre autres Jeantoux, Davezac, Goursolas, Joder) à la VIè session ordinaire de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications.¹⁷

-1972 :

11-22 septembre 1972 : Participe en tant qu'Administrateur à la Direction du Budget et de la Comptabilité (en même temps que entre autres Davezac, Jeantoux, Delmas, Joder) à la VIIè session ordinaire de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications C.E.P.T. qui se tient à La Haye.¹⁸

-1973 :

15 octobre 1973 : Administrateur civil au ministère de l'Economie et des Finances Direction du Budget (1973 novembre-1975) : Administrateur de 1ère classe des Postes et Télécommunications, classé dans le corps des administrateurs civils en qualité d'administrateur civil de 1ère classe, affecté au titre de la mobilité à la direction du budget, ministère de l'Economie et des Finances. Placé en situation de détachement auprès du ministère des Finances dans un emploi d'administrateur civil du 15 octobre 1973 au 16 juillet

¹² A.N., C.A.C., Archives de l'E.N.S.P.T.T., 950497/1, lettre de M. Renaux au ministre des Postes et Télécommunications, sous-direction du service social, 29 juin 1961.

¹³ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1967, p. 22. BHPT : PC 00463.

¹⁴ C.E.P.T., Vè Session ordinaire de la Conférence. Rome, 1967. I - Assemblée plénière, C.E.P.T., 1969, p. 25, A.N., C.A.C., 960441/1.

¹⁵ "Gabriel Legouet", La Documentation permanente, Paris, Société Générale de Presse, 1993, Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

¹⁶ Fédération syndicaliste des travailleurs des P.T.T. Force Ouvrière, Annuaire général. Cadres administratifs et techniques. Chefs d'Etablissements des classes supérieures du ministère des Postes et Télécommunications, Paris, F.O.-P.T.T., 1973, p. 28. BHPT : PC 00463.

¹⁷ C.E.P.T., VIè Session ordinaire de la Conférence. Montreux, 18-28 août 1970, fascicule I, Assemblée plénière, liste des participants, p. 23-24, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/1.

¹⁸ C.E.P.T., VIIè Session ordinaire de la Conférence. La Haye, 11-22 septembre 1972, fascicule I, Assemblée plénière, liste des participants, p. 26, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/1.

1975 (arrêté du Premier Ministre en date du 23 novembre 1973, administrateur de première classe des postes et télécommunications, est classé dans le corps des administrateurs civils en qualité d'administrateur civil de 1ère classe, 2e échelon, affecté au ministère de l'Economie et des Finances à compter du 15 octobre 1973, *J.O.* du 4 décembre 1973, p. 12843).¹⁹ Chargé à la Direction du Budget de l' " -Ensemble du budget de la Marine Marchande avec des affaires importantes et complexes comme la construction navale, l'aide à l'armement naval et la tutelle sur les entreprises de transport maritime. -Contrôle du régime de garantie du risque économique (aide à l'exportation)." ²⁰

-1974 :

1er octobre 1974 : Nommé au 3^e échelon de son grade d'administrateur de 1ère classe des Postes et Télécommunications (arrêté du 10 septembre 1974, date d'effet 1er octobre 1974).²¹ En 1974 administrateur civil à la Direction du Budget, 4^e sous-section Entreprises nationales et organismes autonomes, Bureau E2 Transports, administrateur civil : Gabriel Legouet. Conserve le même poste et la même fonction en 1975 sauf que l'appellation Bureau E2 Transports devient Bureau 4-B Transports où l'on trouve Legouet administrateur civil.²²

-1975 :

17 juillet 1975 : Maintenu dans sa position de détachement au titre de la mobilité dans un emploi d'administrateur civil au ministère de l'Economie et des Finances pour la période du 17 juillet au 31 octobre 1975 inclus²³ (maintenu à la suite d'une lettre du ministère de l'Economie et des Finances réclamant la prolongation de détachement ce qui " lui permettrait de finir des travaux importants qui lui ont été confiés pour la préparation du budget 1976. " ²⁴)

5 septembre 1975 : Administrateur Hors Classe (arrêté interministériel du 2 décembre 1976 à compter du 5 septembre 1975, effet pécuniaire du 5 septembre 1975).²⁵

1er novembre 1975 : De retour au secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications en octobre 1975 (chargé de mission auprès du directeur du budget et de la comptabilité).

-1976 :

Juin 1976 : Nommé Sous-directeur des affaires budgétaires et financières ²⁶(1976 juin-1978).

¹⁹ Feuille de carrière et Photocopie du *J.O.* du 4 décembre 1973, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

²⁰ Photocopie d'appréciation attenante à plusieurs feuilles d'avancement de grade, s.d. [1975], dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

²¹ Extrait de l'arrêté du 10 septembre 1974, 2 octobre 1974, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

²² Bottin administratif, 1974 et 1975, p. 394 et 221.

²³ Photocopie de l'arrêté du Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications du 22 juin 1976, non publié au *Journal Officiel*, ampliation certifiée conforme par Secrétaire Général du Gouvernement, 22 juin 1976, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

²⁴ Lettre dactylographiée émanant du ministère de l'Economie et des Finances, 31 juillet 1975, signé Corel, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

²⁵ Extrait dactylographié de l'arrêté interministériel du 2 décembre 1976, 7 février 1977, dossier de détachement de Gabriel Legouet au Ministère de l'Economie et des Finances, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1C 19775.

23 juillet 1976 : Assiste (sans prendre la parole) au Comité Technique Paritaire Central de la D.I.P.A.S. en tant que Sous-directeur à la Direction du Budget et de la Comptabilité [noté : “ Supplée M. le Directeur du Budget et de la Comptabilité ”] en même temps que H. Capelle. L’ordre du jour de la séance porte sur : -l’examen du projet d’arrêté relatif à l’organisation de l’examen professionnel spécial permettant l’accès au grade d’inspecteur des fonctionnaires du corps des vérificateurs des services de la distribution et de l’acheminement. -l’examen des projets de décrets et d’arrêté relatifs au recrutement de l’Ecole Nationale Supérieure des P.T.T. et aux modalités d’accès au cycle préparatoire.²⁷

-1978 :

Juillet 1978 : Directeur du budget et de la comptabilité au ministère des P.T.T. (juillet 1978²⁸).

-1979 :

A partir de 1979 jusqu’en 1985 : Membre du conseil d’administration de la Caisse Nationale des Télécommunications (Président : L.-J. Libois, Vice-président : J.-Y. Haberer puis (1983) Michel Camdessus).²⁹

28 juin 1979 : Assiste à la séance du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications (avec entre autres N. Segard, Daucet, Simon, Grasset, Moulin). Au cours de la séance sont abordés les questions du Budget de 1980, les grandes lignes du Budget de 1978 pour des besoins de comparaison, les premières informations disponibles sur l’exécution en cours du Budget de 1979, les informations statistiques et comptables qui permettent de suivre les PTT dans le temps. C’est Legouet qui présente les documents avant que le ministre prenne la parole.³⁰

29 novembre 1979 : Désigné (en même temps que entre autres Darrigrand, Pascaud, Simon, Delmas, Babin, Roulet, Daucet, Grasset) comme Commissaire du Gouvernement pour assister le Secrétaire d’Etat aux Postes et Télécommunications (N. Segard) pendant les débats sur le projet de loi finances pour 1980 (Budget annexe des Postes et Télécommunications).³¹

-1980 :

Décembre 1980 : Membre (membre de droit) du conseil d’orientation de l’E.N.S.P.T.T. à la date de décembre 1980.³²

10-21 mars 1980 : Participe en tant que Directeur du budget et de la comptabilité, avec la délégation française à l’assemblée plénière de la C.E.P.T. (en même temps que entre autres

²⁶ Messages, n°270, juillet 1978, p. 17.

²⁷ Procès verbal du C.T.P. de la D.I.P.A.S. du 23 juillet 1976, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 8 “ C.T.P. D.I.P.A.S. 1965-1981 ”, chemise “ C.T.P. D.I.P.A.S. 1975-1981 ”.

²⁸ Par décision prise en conseil des ministres du 21 juin 1978 G. Legouet nommé directeur du budget et de la comptabilité. Messages, n°270, juillet 1978, p. 17.

²⁹ Bottin administratif, 1979, Paris, Didot-Bottin, juin 1979, p. 625. Bottin administratif, 1983, Paris, Didot-Bottin, septembre 1983, p. 699. Bottin administratif, 1985, Paris, Didot-Bottin, septembre 1985, p. 656.

³⁰ P.V. de la séance du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications du 28 juin 1979, archives des P et T, archives F. Aron, Chemise cartonnée beige “ Budget annexe des Postes et Télécommunications. Projet de loi de Finances pour 1980 ”, A.N., C.A.C. 19850370/2 (F90 bis 6656).

³¹ Copie du décret, 29 novembre 1979, archives des P et T, archives F. Aron, Chemise cartonnée beige “ Budget annexe des Postes et Télécommunications. Projet de loi de Finances pour 1980 ”, A.N., C.A.C. 19850370/2 (F90 bis 6656).

³² A.N., C.A.C., archives de l’E.N.S.P.T.T., 950497 carton 1, dossier correspondance. 1980, Composition du conseil d’orientation de l’E.N.S.P.T.T. décembre 1980.

Simon, Souchard, Perret, Le Saux) qui se déroule à Bruxelles, Legouet fait alors partie du secteur “ Affaires communes ” de la délégation française.³³

-1981 :

6 octobre 1981 : Participe en tant que Directeur du budget et de la comptabilité à la réunion du Conseil Supérieur des P.T.T. qui se réunit pour donner son avis sur le projet de budget 1982 du ministère des P.T.T., budget sur lequel l'Association Française des Utilisateurs du Téléphone et des Télécommunications (A.F.U.T.T.) émet certaines réserves.³⁴

31 décembre 1981 : Marcel Roulet alors chef de Service des Programmes et des Affaires Financières à la Direction Générale des Télécommunications, fait parvenir une lettre à Bernard Zuber (alors chargé de mission au cabinet du ministre des PTT) à propos de la mise en place de groupes de travail sur la mise en place d'une charte de gestion à moyen terme des Postes et Télécommunications. Il estime :

“ 1) A mon sens, la Charte de Gestion doit essentiellement avoir une fonction externe aux PTT, fixant quasi contractuellement entre les ministres concernés les objectifs, moyens et règles de fonctionnement. Dans cette optique (...), il me semble souhaitable d'exclure du champ de la Charte de Gestion : - le contrôle interne et les modes de gestion (groupe 2);

- la formation du groupe (groupe 10). Dans le même esprit on peut d'ailleurs s'interroger sur la nécessité de traiter le budget social qui est l'objet du groupe 10.

2) Le groupe 9 devrait se limiter à l'étude de l'évolution des effectifs, structurellement mais non quantitativement car il y aurait alors une large redondance avec les groupes 2 et 3 qui pourrait rendre difficile une participation efficace des responsables désignés.

3) La Charte de Gestion devrait se limiter au moyen terme (horizon 85/87); un éclairage à l'an 2000, outre qu'il semble très difficile et hasardeux compte tenu de l'évolution rapide des techniques, risque de distraire l'attention des participants du but recherché. (...) Enfin je vous confirme que j'ai proposé à M. Legouet de créer deux sous-groupes au sein du groupe 8 [Poste et Télécommunications; Cadre fiscal, juridique et financier], animés par des représentants de la DGT (...). Sous-groupe Trésorerie - Télécommunications : M. Rozes. Sous-groupe Fiscalisation : M. Eymard.”³⁵

-1982 :

17 février 1982 : Assiste à la séance du Conseil Supérieur des PTT (avec entre autres Babin, Daucet, Mexandeau, Zuber, Moulin). L'ordre du jour de la séance porte sur : -l'examen des perspectives budgétaires pour 1983; -le calendrier des réunions.³⁶ Il rappelle les modifications affectent l'équilibre prévisionnel des budgets de 1981 et 1982. “ - Du côté des charges : -Les taux d'intérêt ont été modifiés, le taux de rémunération aux usagers de la CNE étant passé de

³³ C.E.P.T., Assemblée plénière. Xè session ordinaire de la Conférence. Bruxelles, 10-21 mars 1980. I - Assemblée plénière. Compte rendu des travaux et documents (doc AP (80) 1 à 21), C.E.P.T., 1980, p. 28, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

³⁴ INF. TELECOM ET TELEMATIQUE, n°1150, 6 octobre 1981 et n°1152, 9 octobre 1981, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665 (F 90 bis 6345). Le Conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones est créé le 30 juin 1923 (articles 69 à 82 de la loi de Finances qui ont réglé l'organisation administrative et financière de l'administration des postes, télégraphes et téléphones), interrompu sous l'Occupation, puis réorganisé par le décret du 6 novembre 1944.

³⁵ Lettre de Marcel Roulet à B. Zuber, 8 janvier 1982. Copie de la lettre est communiquée à François Aron au cabinet du ministre avec ce commentaire : “ Tu admireras avec quel ensemble touchant la DGT et DGP s'accordent pour mettre la formation à l'abri des regards indiscrets. ”, A.N., C.A.C., 19840662/3 (F90bis 6128).

³⁶ Intervention de G. Legouet à la séance du Conseil Supérieur des PTT du 17 février 1982, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

6,5% à 8,5% et les taux d'intérêt du Marché financier ayant été majorés. -L'évolution du franc a rendu un peu plus lourdes les charges de la dette relative aux emprunts étrangers. -De plus, pour 1982, s'ajoutent les conséquences des augmentations d'effectifs qui résultent de la réduction de la durée de travail. - Du côté des produits : les différences proviennent du retard pris sur la mise en place des mesures tarifaires prévues. Pour 1981, les prévisions tarifaires ne se sont pas réalisées, ce qui a engendré, notamment aux Télécommunications, une moins-value importante de recettes. En ce qui concerne le budget de 1983, la procédure budgétaire conduit à distinguer d'abord les services votés c'est-à-dire : la reconduction des crédits votés l'année précédente ajustée des mesures acquises. Ceci représente une masse relativement importante. Si on majore ces services votés des seuls crédits nouveaux en matière de fonctionnement, avant toute mesure relative aux effectifs et aux mesures indemnitaires et statutaires, les services votés représentent 102 milliards de francs sur un total de dépenses de fonctionnement de 107 milliards, soit 95%. Sur les 5 milliards restants, 2,7 milliards sont destinés aux augmentations de rémunérations et aux provisions relatives aux augmentations de rémunérations. (...) Il [Legouet] indique notamment que le ratio relatif à la Poste "résultat sur produits d'exploitation" n'inclut pas dans ceux-ci les produits financiers. Si on incorpore ces derniers (déduction faite des intérêts versés aux usagers de la CNE) les valeurs de ce ratio sont moins défavorables (pour 1983, -13,3% au lieu de -17,7%). (...) ”.³⁷

5 juillet 1982 : Assiste à la séance de la Commission consultative " Personnel - Budget " (en même temps que entre autres Favier).³⁸ " Rappelle que le ministre des PTT désire assurer la plus large concertation tout au long de la préparation du budget. Dans cette perspective, les participants de la Commission " Personnel - Budget " du 11 février 1982 avaient souhaité se réunir à nouveau lorsque le Premier Ministre aurait arrêté les grandes masses du budget de 1983. (...) M. Laouet présente ensuite le cadre budgétaire général. Il indique l'extrême rigueur qui préside à l'évaluation des dépenses compte tenu notamment de l'accroissement des charges financières dues à la différence de parité entre la monnaie française et les monnaies étrangères. Il précise que malgré le caractère rigoureux des nouvelles évaluations, le besoin de financement pour 1983 se situe à hauteur de 15 milliards de F. M. Legouet rappelle ensuite la volonté du Premier Ministre de ne pas accepter de mesures indemnitaires et statutaires ayant pour objet la modification des situations existantes. Ce qui est accepté par le Premier Ministre et repris par le ministre de l'Economie et des Finances c'est éventuellement, des ajustements d'indemnités existantes, calculés comme les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement sur la base d'un taux d'inflation 1983 plus faible qu'en 1982. ”.³⁹

8 juillet 1982 : Assiste à la réunion du Conseil Supérieur des PTT (en même temps que entre autres J. Daucet, Favier, L. Mexandeau, Zuber, Moulin) l'ordre du jour est séparé en deux points qui concernent : -la décentralisation; -l'examen du projet de budget pour 1983.⁴⁰

1er septembre 1982 : Membre du Haut Comité de la Communication (arrêté du 1er septembre 1982, J.O. du 15 octobre 1982). Ce Comité selon son article 3 " examine la politique générale de la communication du ministère des P.T.T., les moyens mise en oeuvre, le bilan des actions entreprises; en particulier il coordonne, dans le cadre de l'unité du ministère des P.T.T. les

³⁷ Intervention de G. Legouet à la séance du Conseil Supérieur des PTT du 17 février 1982, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

³⁸ Intervention de G. Legouet à la séance de la Commission consultative " Personnel - Budget " du 5 juillet 1982, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

³⁹ Intervention de G. Legouet à la séance de la Commission consultative " Personnel -Budget " du 5 juillet 1982, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

⁴⁰ Procès-verbal de la réunion du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications du 8 juillet 1982, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/6.

objectifs de communication de chaque direction générale et direction, ainsi que leur mise en oeuvre; il assure la cohérence des actions de communication avec les impératifs de la gestion et de la politique du personnel. Il délibère sur toute question générale concernant la communication et relevant du ministère des P.T.T. ”. L’article 5 de l’arrêté précise que les questions soumises à l’examen du Haut Comité font l’objet d’études préalables de la part de trois comités de coordination chargés (chacun dans un domaine spécifique : les publications, les expositions et la publicité), d’harmoniser les actions de communication des P.T.T..⁴¹

-1983 :

2 mai 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Favier, Delchier, Zuber, L. Mexandeau) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l’ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.⁴²

8 juillet 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Favier, L. Mexandeau, Zuber, Delchier) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l’ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.⁴³

-1984 :

Septembre 1984 : A la date de septembre 1984, Président du groupe de travail AP/GT3 de la C.E.P.T..⁴⁴

26-27 septembre 1984 : Participe (en tant que président du groupe de travail) à la réunion du groupe de travail AP/GT3. (Documentation sur les administrations de la C.E.P.T.- Comptes officiels sous forme simplifiée; Etablissement des comptes harmonisés; Méthodologie des prix de revient; Unité monétaire; Informations monétaires; Etude sur les charges sociales des administrations de la C.E.P.T.; Communication des documents édités par le groupe AP/GT3; Etude sur la productivité des Administrations de la C.E.P.T.; Etude sur le contrôle interne des administrations de la C.E.P.T.).⁴⁵

-1985 :

18-28 juin 1985 : Participe en tant que Directeur du Budget et de la Comptabilité, délégué des Affaires Communes, à la XII^è conférence de la C.E.P.T. qui se déroule à Nice (avec entre autres, Profit, Meynie, Migone, Marchal, Lormand, Roulet).⁴⁶

3 septembre 1985 : Sur la base du rapport d’Inspection Générale de R. Ténier sur l’application de la loi n°82-883 su 19 octobre 1982 et les conséquences sur l’évolution des grèves dans les services postaux, rédige une note adressée au Chef du Bureau du Cabinet. Dans cette note où il relève les deux principales proposition de Ténier (-retenir 1/30 du traitement en cas de grève de courte durée, non couverte par un préavis; -interdire les grèves de courte durée sur

⁴¹ La Lettre hebdo. L’hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 18 octobre 1982, n°167, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

⁴² Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des PTT du 2 mai 1983, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

⁴³ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des PTT du 8 juillet 1983, archives des PTT, archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

⁴⁴ Compte rendu de la réunion du groupe de travail AP/GT3 à Paris, 26-27 septembre 1984, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 960442/1.

⁴⁵ Compte rendu de la réunion du groupe de travail AP/GT3 à Paris, 26-27 septembre 1984, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 960442/1.

⁴⁶ Discours d’ouverture de Louis Mexandeau, C.E.P.T., XII^è session ordinaire de la Conférence. Nice, 18-28 juin 1985. Assemblée plénière. Compte rendu des travaux et documents (Doc AP (85) 1 à 16, C.E.P.T., 1985, p. 90-92, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

certaines plages horaires), il souligne que dans le cas de la retenue de 1/30 du traitement en cas de grève illégale, le Conseil d'Etat saisi par l'Administration vient d'émettre un avis négatif. Il conclut : “ Dans ces conditions, la suggestion de l'Inspection Générale d'interpréter par voie de circulaire la loi du 19 octobre 1982 dans un sens qui permet d'écarter du champ d'application de l'article 2 de ce texte les grèves illégales n'apparaît désormais plus possible. ”⁴⁷

-1986 :

Directeur général du Bureau d'études des P. et T. d'Outre-mer (B.E.P.T.O.M.) (depuis 1986).⁴⁸

-1993 :

A la date de 1993 : Administrateur des Offices des Postes et Télécommunications de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française.⁴⁹

Activités politiques, associatives, syndicales :

Professeur de Finances publiques à l'E.N.S.P.T.T. et au Centre de préparation à l'administration générale (Université de Paris I). Membre du Haut Comité de la Communication⁵⁰ Professeur de Budget aux élèves de 1ère année de l'E.N.S.P.T.T. 4 août 1972.⁵¹ Directeur de la publication de la Revue des P.T.T. de France en 1981.⁵²

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1969 : “ Un exemple de recherche d'une solution commune aux problèmes des administrations européennes des Postes et Télécommunications : le groupe de travail AP/GT 3 ”, Revue des P.T.T. de France, n°2, mars - avril 1969 (I - Les premières recherches. 1-La méthode. 2-Les premiers résultats : “ le compte analytique harmonisé d'exploitation ”. II - Les progrès à réaliser. 1-La tâche immédiate. 2-Les travaux futurs.)⁵³

Décorations, distinctions honorifiques :

Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite (décret du 10 juillet 1982 *J.O.* du 17 juillet 1982).⁵⁴ Chevalier de l'Ordre National du Mérite (décret du 24 mai 1972 *J.O.* du 26 mai 1972).⁵⁵

⁴⁷ Note de G. Legouet au Chef du Bureau du Cabinet, 3 septembre 1985, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 960174/3 (IND/96/14/3).

⁴⁸ Who's who 1989-1990, Paris, Editions Jacques Laffitte, 1989, p. 998, et Who's who 1994-1995

⁴⁹ “ Gabriel Legouet ”, La Documentation permanente, Paris, Société Générale de Presse, 1993, Bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines, Fontainebleau.

⁵⁰ Messages, n°270, juillet 1978, p. 17.

⁵¹ A.N. C.A.C., archives de l'E.N.S.P.T.T. 950497/65, carton 65, dossiers statistiques, Liste au 4 août 1972.

⁵² Revue des P.T.T. de France, n°4, 1981, page de garde.

⁵³ Revue des P.T.T. de France, n°2, mars-avril 1969, p. 35-39.

⁵⁴ Bulletin Officiel des P.T.T., 1982, t.2, “ Saumon ”, Cab, 288 cab 13, p. 2.

⁵⁵ Who's who 1981-1982, Paris, Editions Jacques Laffitte, 1981, p. 1372. Bulletin Officiel des P.T.T., 1972, “ Saumon ”, A, doc 154, cab 9, p. 37.